

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.03.067**

**Convention relative à  
la lutte contre l'habitat  
indigne - participation  
au GIP Charente  
Solidarités pour  
l'année 2009**

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Simon DEFORGE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**CONVENTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - PARTICIPATION AU GIP  
CHARENTE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2009**

La mise en œuvre du plan de lutte contre l'habitat indigne a été confiée au groupement d'intérêt public (GIP) Charente SolidaritéS.

Le GIP Charente SolidaritéS est missionné pour procéder au contrôle de tout logement présumé insalubre au sens du décret du 30 janvier 2002 et assure l'actualisation du fichier de suivi desdits logements sur l'ensemble du territoire de la ComAGA.

La mission du GIP implique de faire procéder au contrôle des logements sur la base d'une grille d'évaluation et sur signalement, d'informer mensuellement les partenaires et d'assurer l'accompagnement social lié au logement des locataires. Ces contrôles sont financés par l'Etat et le département de la Charente dans le cadre d'une MOUS (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale).

Pour l'année 2009, la ComAGA s'engage sur un objectif identique à celui de 2008, c'est à dire à participer à hauteur de 15 000 € à la lutte contre l'habitat indigne sur son territoire.

Cet engagement est conditionné à la réalisation de 150 contrôles durant l'année dont, au minimum, 1/3 hors de la ville d'Angoulême.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Monsieur DAURE ne prend pas part au débat et au vote.**

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une contribution de 15 000 € au GIP Charente SolidaritéS dans le cadre de sa mission de lutte contre l'habitat indigne pour l'année 2009.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 65738 - sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**01 avril 2009**

**Affiché le :**

**01 avril 2009**